

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-049870-153
NO BUREAU : 155625-004

COUR SUPÉRIEURE
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »
(LRC 1985, ch.C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC., LES
CONSTRUCTIONS MARC LUSSIER INC. ET
9063-0757 QUÉBEC INC.**

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place d'affaires située au 4085, rang Saint-Elzéar Est, dans la ville de Laval, dans la province de Québec, H7E 4P2.

Compagnies débitrices

**SECOND AVIS AUX CRÉANCIERS POUR LA REMISE DE
L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

Avis est par les présentes donné que, le 11 juin 2018, la Cour supérieure du Québec a rendu une Ordonnance autorisant la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers **le 12 juillet 2018** dans une salle à être déterminée.

Les documents relatifs à l'assemblée des créanciers seront envoyés par la poste aux créanciers ayant prouvé leur réclamation et seront publiés sur le site web du Contrôleur avant la date de ladite assemblée.

L'homologation du plan d'arrangement aura lieu à une date ultérieure qui sera fixée selon les disponibilités de la Cour.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Ayman Chaaban, CPA, CA, CIRP, au 514 393-4734.

Daté à Montréal, ce 12 juin 2018.

Raymond Chabot inc.
Contrôleur

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 879-1385
Télécopieur : 514 858-3303